

VILLE DE
BON ENCONTRE

LABEL VILLES & VILLAGES FLEURIS 2025

SOMMAIRE



EDITO DE MME LAURENCE LAMY, MAIRE DE
BON ENCONTRE

P 3

DOCUMENT D'EXPLICATION
RÉALISATION DU DOSSIER DE PRÉSENTATION

P 4

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE / VISITE DU
JURY "VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2025"

P 5-7

MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL

P 8-10

ANIMATIONS ET PROMOTIONS DE LA DÉMARCHE

P 11-13

PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

P 14-15

GESTION ENVIRONNEMENTALE

P 16-20

QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

P 21-23

ANALYSE PAR ESPACE

P 24-27

NOS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT

P 28-30

LES PROJETS DU SERVICE CADRE DE VIE / ESPACES VERTS

P 31-32

QUELLE VILLE DEMAIN ?

P 33-34

ANNEXE- REVUE DE PRESSE

P 35-36



EDITO MME LAURENCE LAMY, MAIRE DE BON ENCONTRE

Inauguration des jardins partagés avec - de gauche à droite- Mme Maryse AMELING, Présidente des “Jardins Partagés du Toulza”, Mme Laurence LAMY, maire de BON ENCONTRE et Mme Annette OGIER, Présidente du CCAS.

Mesdames et Messieurs les membres du jury, La commune est particulièrement fière de porter les 3 fleurs du label « villes & villages fleuris ». C'est une marque de reconnaissance par rapport à l'ensemble des efforts entrepris depuis plusieurs

années, tant par les élus que par les équipes municipales. Ce label, rappelé sur les panneaux d'entrée en agglomération ainsi que sur le site internet, n'est pas seulement une démarche esthétique, mais un véritable engagement pour notre environnement et notre qualité de vie. Bon-encontre dispose d'un patrimoine architectural, culturel et environnemental de qualité. Les recommandations mises en oeuvre pour conserver ce label, permettent de tirer la commune vers le haut,

en progressant toujours plus vers des solutions respectueuses de l'environnement. Ce dossier a mobilisé les élus et les services de la commune.

Il fait la synthèse de la politique municipale en matière de cadre de vie et d'écologie.

Soyez les bienvenus à Bon-Encontre !



Mme Maire et les élus félicitent les élèves de nos écoles et les encouragent pour cette journée “Jours Nets”



LABEL VILLES & VILLAGES FLEURIS

DOCUMENT D'EXPLICATION 2025

POUR LA REALISATION DU DOSSIER DE PRESENTATION DE LA COMMUNE

Le dossier de présentation de la commune est un document qui doit apporter au jury des éléments de connaissance sur la commune afin de l'aider à comprendre son contexte, les ambitions municipales et la stratégie d'intervention.

Il ne s'agit pas de produire un document exhaustif qui précise les actions menées dans chaque critère mais de produire un dossier synthétique qui explique en quelques pages la démarche engagée.

Les informations de cette première page sont des indications que le jury doit retrouver dans le dossier que vous allez adresser au jury. Les chapitres de 2 à 7 sont les contenus que vous pouvez retrouver dans le « Guide aux Communes » réalisé par le CNVVF (chapitre 1 non intégré concernant l'évaluation de l'organisation de la visite). Les indications/questions posées dans ces chapitres sont les informations de la grille d'évaluation qui peuvent vous aider à réaliser votre dossier.

A envoyer par email UNIQUEMENT (format PDF et assemblé - 1 seul document)

par Wetransfer si le dossier est trop important

Merci de respecter la trame de la grille d'évaluation avec les chapitres - **à envoyer avant le 7 avril 2025**

Evelyne CHAMINADE, Chargée de Label (☎ 05 55 11 06 07) - evelyne.chaminade@na-tourisme.com

NOM DE LA COMMUNE : BON ENCONTRE

DEPARTEMENT : LOT ET GARONNE NOMBRE D'HABITANTS : 6386

MME ☐ / MLLE ☐ / M. ☐

NOM/PRENOM DU MAIRE LAMY LAURENCE

TEL. : 05 53 77 07 77 INTERNET : <https://www.ville-bon-encontre.fr>

E-MAIL : LAMY LAURENCE

Adjoint(e) au maire- service espaces verts MOINEAU PHILIPPE

Adjoint(e) au maire- service environnement MOINEAU PHILIPPE

Responsable des espaces verts CAPOT CHRISTOPHE

Responsable environnement

Chargé(e)(e) de mission Agenda 21

Directeur des services techniques Monsieur MAGNANOU

(Joindre un organigramme des services et intégrer au dossier une carte ou une photo aérienne de la commune)

La commune dispose d'un service espaces verts et/ou environnement

Espaces Verts : oui ☐ / ☐ nb d'agents : 5 dont jardiniers qualifiés 4

Propreté oui ☐ / ☐ nb d'agents : 4

Superficie de la commune : 2056 Ha Superficie Totale entretenue par les Espaces Verts : 21,5 Ha

Production communale : ☐ non ☐ nb de plants produits : annuel/bisannuel

Nb d'agents communaux : Nb de bénévoles participant au fleurissement de la commune :

POUR RAPPEL CONCERNANT LA PREPARATION DE LA VISITE DU JURY :

- ✓ Le Maire ou son adjoint doit être présent pour accueillir le jury avec l'équipe technique de la commune.
- ✓ Le Maire ou son adjoint doit connaître l'ensemble des valeurs et des exigences portées par le label « villes et villages fleuris ». Il doit présenter sa commune, ses spécificités et son histoire, ainsi que les actions réalisées en cohérence avec les exigences du label.
- ✓ Le dossier de candidature doit faire apparaître l'ensemble de ces actions, chapitre par chapitre, avec des explications



PRÉSENTATION COMMUNE DE BON ENCONTRE

Géographie

SITUATION : Commune du Sud-Ouest, située dans le département de Lot-et-Garonne (région Nouvelle-Aquitaine). Commune de l'aire d'attraction d'Agen située dans son unité urbaine à 4 km au sud-est d'Agen, au sud-est du département de Lot-et-Garonne sur la rive droite de la Garonne et au bord du canal latéral à la Garonne. La ville se trouve entre Toulouse (107 km) et Bordeaux (132 km). **HABITANTS** : Bon Encontrais - 6 386 hab. (2022) répartis sur 20,56 km² (303 hab/km²) **REPARTITION** (2018) : prairies (29,1 %), zones agricoles hétérogènes (23,9 %), terres arables (23,1 %), zones urbanisées (19,4 %), zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication (4,5 %)



HISTOIRE

L'histoire de BON ENCONTRE se confond avec son passé religieux. Le berger Jacques Frayssinet au XVI^{ème} siècle découvre une statuette de la Vierge devant son boeuf prosterné. L'enfant porte sa trouvaille à sa mère qui s'écrit « hé Dieu nous donne la bonne rencontre ». Le hameau de Pau se transforme alors en BON ENCONTRE et devient jusqu'au xx^{ème} siècle l'un des plus importants pèlerinages de la région. Pourtant, l'histoire connue de notre ville débute au I^{er} siècle de notre ère où une villa romaine est implantée au bas de la vallée de Sainte-Radegonde. Les fouilles de 1996 et 1997 ont permis de découvrir des mosaïques bicolores dont une est visible dans l'église de Sainte-Radegonde. Richard Coeur de Lion en 1175 rase une forteresse érigée au sommet du coteau de Castillou. De cette époque subsiste sur la commune deux ouvrages fortifiés : le château de Pleneselve et celui de Castelnoubel. Les châteaux du Paradou et du Martinet étaient des postes avancés de la ville d'AGEN chargés de la défendre. En 1607, c'est Marguerite de Valois, la reine Margot, qui finance une



La statue de la Vierge et l'Eglise de Sainte-Radegonde



Les châteaux de Pleneselve et Castelnoubel

chapelle royale sur le lieu de la découverte de la statue miraculeuse.

Au XIX^{ème} siècle une Basilique est bâtie sur l'emplacement de cette chapelle royale dont un mur est encore visible aujourd'hui.

En 1891 est implantée sur le coteau de La Rocal, une vierge de 16,5 m de haut guidant le Pèlerin vers le lieu de culte.





La conservation des monuments historiques immeubles, l'entretien des sites patrimoniaux remarquables et, de manière plus large, la préservation du bâti ancien participent des démarches de préservation de l'environnement.

Dans une perspective de conservation préventive (intervenir pour améliorer l'environnement du bien) et curative (traiter la pathologie, stopper la dégradation ou remettre en fonction), les mesures et actions nécessaires s'inscrivent de longue date dans une démarche écologique.

Conserver, restaurer, réutiliser et transmettre aux générations futures le patrimoine bâti, protégé ou non au titre du code du patrimoine ou du code de l'environnement, constituent une démarche écologique.



VILLES	ELEMENTS DE PATRIMOINE IDENTIFIES PAR COMMUNE	
	Patrimoine Bâti	Patrimoine Paysager
AGEN	8	15
ASTAFFORT	46	64
AUBIAC	5	4
BAJAMONT	14	2
BOE	27	15
BON ENCONTRE	69	21
BRAX	11	2
CASTELCULIER	12	2
CAUDECOSTE	64	22
COLAYRAC ST CIRQ	41	7
CUQ	8	8
ESTILLAC	2	8
FALS	11	1
FOULAYRONNES	25	6
LAFOX	29	7
LAPLUME	23	8
LAYRAC	53	9
LE PASSAGE	25	16
MARMONT PACHAS	8	1
MOIRAX	20	19
PONT DU CASSE	24	5
ROQUEFORT	6	8
ST CAPRAIS DE LERM	25	6
ST HILAIRE DE LUSIGNAN	15	2
ST NICOLAS DE LA BALE	14	4
ST PIERRE DE CLAIRAC	15	2
SAINT SIXTE	22	0
ST COLOMBE EN BRUILH	53	11
SAUVAGNAS	45	0
SAUVETERRE ST DENIS	25	6
SERIGNAC SUR GARONN	6	10

Un rapport de l'Agglomération d'Agen, réalisé par les cabinets "Sire Conseil" et "UbaDoc" (février 2024), répertorie les patrimoines identifiés dans chaque commune composant l'Agglomération d'Agen, soit 44 communes.

Ainsi, nous pouvons apprécier les secteurs patrimoniaux, les sites naturels et paysages culturels.

Nous remarquons à travers ce tableau extrait à partir des données du rapport, que la commune de BON ENCONTRE se distingue largement par le nombre recensé du patrimoine bâti (69) et du patrimoine paysager(21).

Ce qui implique de porter une attention particulière qui s'impose dans l'entretien de ce patrimoine.

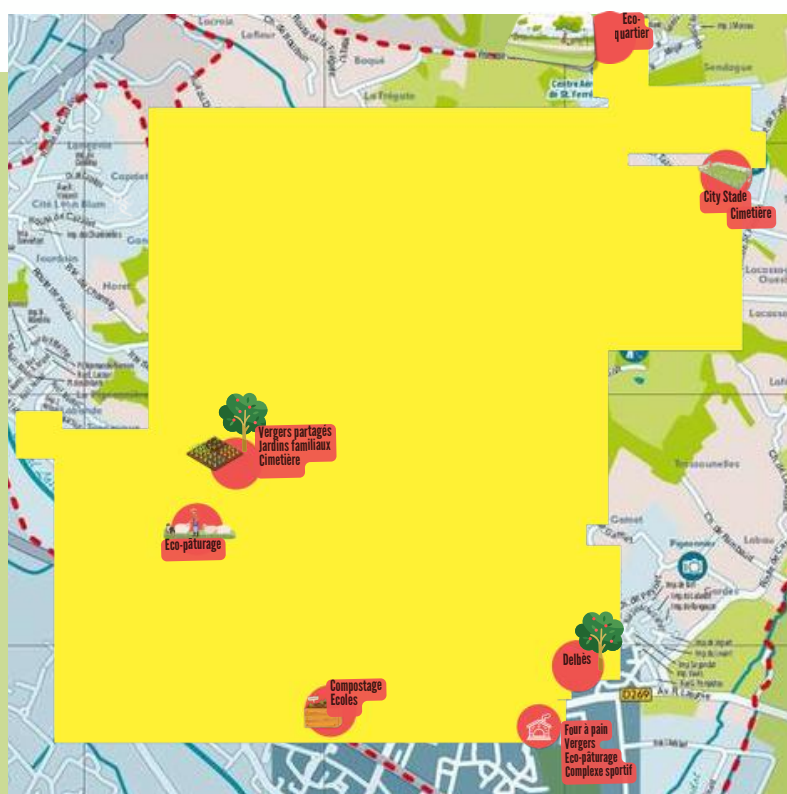




VISITE DU JURY VILLES & VILLAGES FLEURIS 2025

Plan de visite

Voici le parcours
qu'empruntera le jury
pour la visite de notre
commune.



PERSONNES PARTICIPANT À LA VISITE :

Mme Laurence LAMY, maire de Bon Encontre
M Philippe MOINEAU, adjoint au Maire délégué à l'environnement
Mme Sandrine CURIE, directrice générale des services (à confirmer)
M Christophe CAPOT, responsable des équipes espaces verts et propreté.

Personnes participant partiellement à la visite :

M Sébastien ROMERO, responsable du complexe sportif
Mme Maryse AMELING, Présidente de l'association des jardins partagés





LA MISE EN OEUVRE DU PROJET MUNICIPAL

Le projet municipal en matière de cadre de vie s'appuie sur quelques grands principes structurants :

Un fleurissement responsable et durable

avec une limitation drastique du hors sol (plantations de vivaces, rhizomes, tubercules)

Une gestion de l'eau raisonnée

qui privilégie la récupération des eaux de pluie (jardins de pluie, noues végétales,...)

Une gestion du patrimoine arboré

Un SIG permet de gérer ce patrimoine au plan quantitatif et sanitaire

L'introduction de l'éco-pâturage

pour limiter un traitement mécanique des parcelles (2 prestataires)

Une valorisation des déchets verts

(mulching, éjection, broyage, paillage,...)

Une tonte raisonnée

favorisant la biodiversité,

Un abandon des produits phytosanitaires

depuis 2011

La recherche du lien social

vergers et jardins partagés, forêt nourricière, opération 1 enfant/1arbre, transhumance, fête du pain,...

La préservation de l'espace agricole

dans sa grande diversité

Le rafraîchissement de la ville

création d'îlots de fraîcheur, désimperméabilisation des sols, création d'un bois...

Une recherche permanente en matière d'économie d'énergie

pilotée par un groupe de travail





L'environnement, une priorité !

La politique communale est d'abord portée par Mme le Maire qui a souhaité que l'environnement soit un marqueur fort de son mandat. Sur les 66 engagements identifiés sur la feuille de route, 9 étaient liés à la thématique « Engageons la transition écologique ». Elle est relayée par les élus, et notamment l'adjoint au Maire délégué à l'environnement. Les services sont également moteurs dans la définition des orientations, notamment l'équipe des espaces verts. En outre, un groupe de travail « écolo » regroupant 1 élus et 4 agents volontaires se réunit tous les 2 mois environ. Enfin les associations de la commune ont été sensibilisées à travers une charte éco-responsable, qui a aujourd'hui été signée par 28 associations.



Une urbanisation raisonnée

En terme d'outils urbanistiques, le SCOT et le PLUi sont en cours de révision; ils intègrent une dimension environnementale marquée avec, notamment préservation des espaces agricoles et forestiers actuels et la gestion économe de l'espace et de sobriété foncière, dans la perspective du "Zéro Artificialisation Nette" en 2050.

Pour la commune de Bon Encontre, cela se traduit par le gel des constructions sur le plateau de la commune (semi-rural), au profit d'un développement des constructions dans des secteurs déjà urbanisés.

En outre, la commune participe activement à l'élaboration de différents outils portés par l'Agglomération, notamment :

- ✓ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui est la clé de voûte du PLUi- HD.
- ✓ L'élaboration du plan climat énergie territorial.
- ✓ Le plan paysage du pays de l'agenais, d'abord porté par un syndicat mixte, puis par l'Agglomération d'Agen.



Le label Climat-Air-Energie



La candidature au label Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

La commune travaille donc très étroitement avec l'Agglomération d'Agen qui constitue, à travers la commission « Transition écologique », un exemple en matière de politique environnementale.

Bon Encontre est également en relation avec VNF (Voies Navigables de France) pour la gestion tronçon du canal latéral à la Garonne qui traverse la commune.





Le plan de gestion communal



Un plan de gestion, mis en place par la collectivité depuis 2015, identifie trois zones de pertinence, les cimetières et le canal qui ont un plan de gestion comprenant des périodes d'interventions calibrées.



La Zone 1

Elle comprend les secteurs communs à tous les Bon-Encontrais, c'est-à-dire la traversée du village, les entrées de ville et les lieux de réception au rythme d'une tonte tous les 2 à 3 semaines (entre 15 et 20 tontes par an) à partir du mois de Mars jusqu'au mois de Novembre inclus.



La Zone 2

Elle prend en compte les surfaces situées dans les quartiers perpendiculaires à la traversée du village au rythme d'un passage toutes les 5 semaines (entre 8 et 10 tontes par an selon la douceur printanière et la chute des feuilles en automne) à partir du mois de Mars jusqu'au mois de Novembre inclus.

Elle correspond aux secteurs ne nécessitant pas d'un entretien intensif, nous parlerons d'ailleurs plus de broyage que de tonte (entre 3 et 5 passages / an) à partir de Mars et jusqu'au mois de Novembre inclus.

Les cimetières quant à eux sont traités par fréquence et période puisqu'il s'agit d'un mélange de gazon spécifique à pousser maîtrisée. Le canal lui aussi reçoit un entretien particulier en lien avec VNF et le Conseil départemental pour les abords de la voie sur berge.





ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

Impliquer les Bon Encontreis

La commune de Bon Encontre a déployé des initiatives permettant d'associer et d'impliquer les administrés. Nous avons proposé à l'ensemble des associations implantées sur la commune de signer une charte écoresponsable. En effet, par leurs activités et leurs manifestations, les associations ont indéniablement un impact sur notre environnement. Sensibiliser et responsabiliser les dirigeants associatifs pour réduire cet impact et limiter les nuisances est indéniablement un des enjeux contribuant à lutter contre le changement climatique, tendre vers la transition énergétique de notre commune et protéger notre environnement. Cette charte prévoit un bilan annuel, permettant ainsi à l'association de mesurer l'évolution de ses engagements. 28 associations ont déjà signé cette charte.

Dans la perspective de la plantation d'un bois au milieu d'un quartier (Saint Ferréol), nous avons proposé aux riverains un atelier leur permettant d'exprimer leurs attentes, en matière d'aménagements de rencontre et de loisirs. Ce rendez-vous s'est déroulé en juin 2024 avec une restitution collective en novembre 2024. Cette concertation locale a permis d'affiner le projet; au milieu du bois, nous allons aménager une aire de jeux multisports (city parc), un terrain de pétanque, une table de ping pong, une fontaine, des tables et bancs (voir chapitre 7, nos projets).

Sous l'égide du Conseil Départemental, « les Jours nets

de l'environnement » à portée des municipalités sont invitées à participer. Bon Encontre s'inscrit dans cette démarche en associant les écoles. L'opération se déroule tous les ans, au mois de mai.

Ateliers de réflexion participatifs



"Des Jours Nets" pour les petits et grands



L'Echo des éco- liers !

Nos écoliers sont déjà largement sensibilisés à la protection de la planète. Ils suggèrent souvent à leurs parents d'adopter les écocistes, qui contribuent à la transition environnementale. La municipalité a lancé un magazine trimestriel où il est question des actions concrètes portées par les établissements scolaires bon encontreis en matière d'écologie. Dans chaque magazine, une page est réservée à chacune de nos trois écoles, Saint-Ferréol, Mitterrand et Brassens. Ce magazine est diffusé à tous les parents d'élèves sous format électronique. Il est également accessible depuis le site internet



Découverte des bacs de tri dans le cadre l'apprentissage du tri, création à partir de bouchons en plastique, inventaire de la végétation et création d'un herbier et réunion de nos éco-délégués.

1 enfant, 1 arbre

Depuis 2021, la commune organise, chaque année, l'opération 1 enfant / 1 arbre.

L'idée est simple : pour chaque enfant qui naît sur la commune, il s'agit d'identifier un arbre dans l'espace public et de lui donner le prénom de cet enfant. Cette démarche vise à participer à la qualité environnementale de notre commune qui compte aujourd'hui plus de 1700 arbres sur l'espace public. Elle a aussi pour but de lutter, à l'échelle municipale, contre le réchauffement climatique. Cette manifestation qui regroupe chaque année une trentaine de familles, permet également de créer un lien fort entre la commune et ses habitants. Ainsi, en passant par ce quartier, vous pourrez dire : « Tiens, cet arbre ici porte le prénom de mon enfant ». Quelques années plus tard, c'est ce même enfant qui pourra dire : « cet arbre, c'est mon arbre »



Le Concours des Maisons Fleuries

Depuis 2023, la commune organise le concours des Maisons Fleuries. Il a pour objectif de récompenser les actions menées en faveur de l'embellissement de la commune par le fleurissement des jardins, terrasses ou balcons. Le participant doit disposer d'une maison disposant d'un jardin ou d'un balcon visible depuis la voie publique. Le jury s'appuie sur les critères suivants :

Le cadre végétal ou vue d'ensemble depuis l'extérieur pour les piétons, les automobilistes, les cyclistes, les visiteurs, les habitants,

La qualité de la floraison : aspect esthétique, harmonie des formes, couleurs et volumes,

La recherche faite en matière d'associations végétales, utilisation de vivaces et plantes locales, créativité et originalité,

La quantité du fleurissement : nombre de végétaux utilisés en rapport avec la taille du jardin ou de la façade. Les lauréats sont mis à l'honneur chaque année, à l'occasion des vœux du maire et perçoivent un chèque-cadeau à faire valoir dans des jardineries.



La communication

Enfin, la commune s'est récemment doté de panneaux d'information, sous forme de dessins avec une charte graphique uniformisée. Cela permet d'identifier les zones de vergers partagés, le patrimoine remarquable de la commune ainsi que les cimetières.

Cette démarche va être poursuivie dans les années à venir. Le site internet de la commune a fait peau neuve en janvier 2025. Une rubrique spécifique rappelle l'obtention du label 3 fleurs.

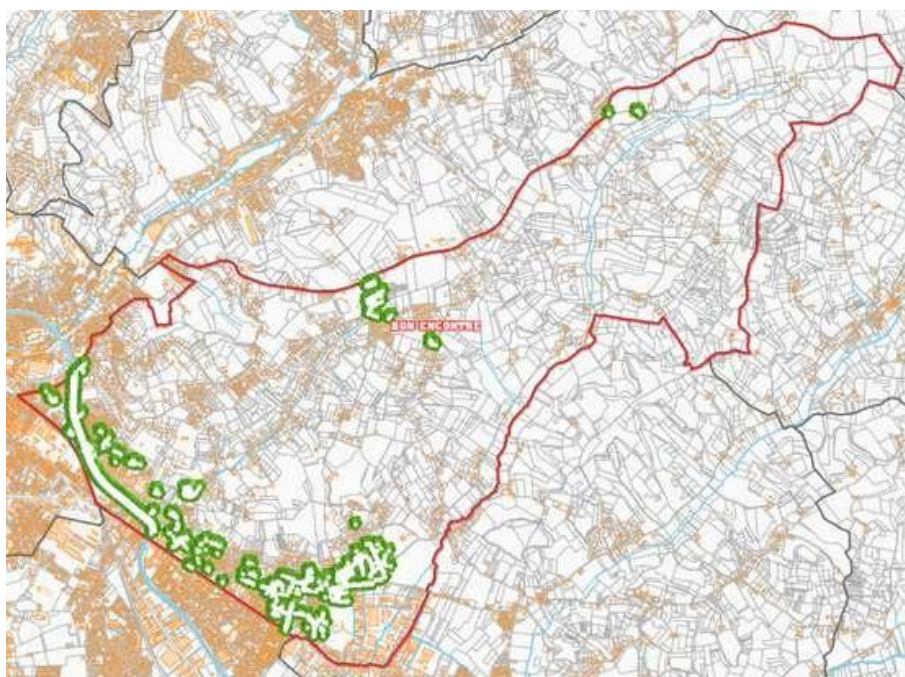


<http://ville-bon-encontre.fr>

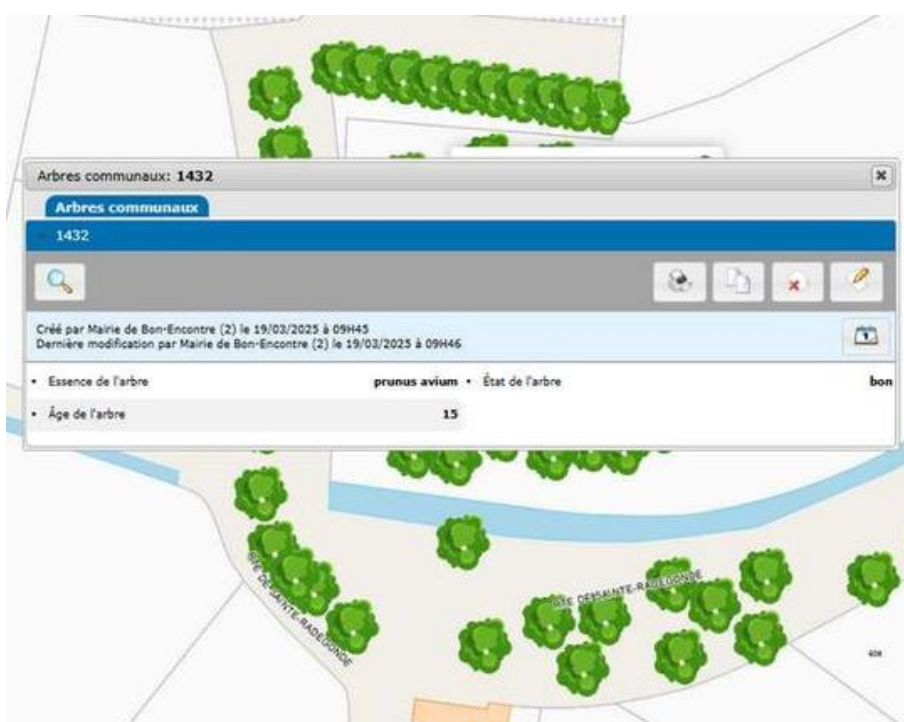




PATRIMOINE VEGETAL ET FLEURISSEMENT



Captures d'écran de l'étendue du patrimoine arboré de la commune (Source : logiciel Geomatica)



LA DIVERSITÉ BOTANIQUE

Nous essayons autant que possible d'être en cohérence avec les valeurs qui nous animent. La diversité botanique nécessaire à notre recherche de biodiversité, se confronte à la réalité du changement climatique qui nous laisse depuis quelques années dans le flou quant aux variétés à privilégier afin de s'adapter à ce défi de taille.

Entre sécheresse estivale, printanière ou automnale et excédent de précipitations les dernières saisons que nous venons de vivre nous mettent dans une position où l'essai est encore de mise. Au-delà de la flore locale que nous utilisons abondamment, nous introduisons quelques variétés nouvelles avec parcimonie tant il est difficile de prévoir la direction des évolutions

climatiques.

Cependant nos orientations sont plus claires si on se réfère à ce qu'il est à notre sens important de faire pour favoriser les pollinisateurs, les oiseaux ou la lutte biologique intégrée. Les aménagements à base de mélanges fleuris spécifiques, les nichoirs et refuges à insectes installés sur le plateau de Saint Ferréol peuvent être soulignés.

FAIRE LE BON CHOIX, LA BONNE ESSENCE AU BON ENDROIT

L'attention portée est systématique dès qu'il s'agit de l'implantation d'un arbre.

La méthodologie appliquée tient compte du port, de la hauteur, la largeur, de l'opacité du feuillage, du système racinaire, de la présence de fruits, du sol, des besoins en eau, allergène, caduc, persistant etc...

Nous possédons un guide méthodologique obtenu au cours d'une formation à Chaumont/Loire, nous permettant de procéder au choix du végétal en prenant en compte la totalité des critères ou tout du moins la majeure partie.

Concernant les arbustes nous nous réservons le droit à l'essai de façon un peu moins exigeante.

SE DONNER LES MOYENS D'UN ENTRETIEN ET UNE PROTECTION DE QUALITÉ

IDENTITÉ COMMUNALE PAR DES RÉALISATIONS PAYSAGÈRES CRÉATIVES

On ne peut pas parler de signature particulière dans les réalisations si ce n'est l'attention que nous portons à la dimension nourricière d'un espace vert public. Les différentes plantations de fruitiers en sont l'exemple.

A compter de 2025 et tout en gardant le rôle de ville nourricière nous y ajoutons le concept de forêt dont le « bois de Saint Ferréol » peut en être l'image.

Cette dernière réalisation est à la croisée de plusieurs problématiques. Il fallait penser à réunir sur une même zone le ludique, la détente, le nourricier, l'entretien mesuré, la biodiversité, le pédagogique et il nous a semblé que le concept de « forêt comestible » développé par Damien

Deskaz et Fabien Desjours notamment permettait l'expression de ces thématiques. C'est une voie qui sera développée sans doute sur d'autres zones dans les quartiers de François Mauriac, Delbès et le parc Delpech.

L'ENRICHISSEMENT DE LA PALETTE VÉGÉTALE

Concernant les arbres, des essais sont faits régulièrement par l'introduction de variétés inutilisées précédemment tels le ptérocarya, l'ostrya, le chamaecyparis nootkatensis, le quercus frainetto résistant à l'oidium, l'euodia ou encore le gleditsia ou encore pour des raisons d'ombrage rapide le paulownia qui est remis au goût du jour.

Sur le plan arbustif, l'utilisation de végétaux issus de la zone méditerranéenne nous permettent de maintenir des floraisons estivales avec le pérovskia, les sauges, phlomis ou encore les vivaces telles que les euphorbes, helichrysum, sedum etc...

La floraison est assurée en majorité par des vivaces, rhizomes, bulbes et tubercules. C'est un choix guidé par la gestion de l'eau, des coûts de gestion et du temps de travail possible à attribuer au fleurissement.

L'ENRICHISSEMENT DE LA PALETTE VÉGÉTALE

L'inventaire et le diagnostic du patrimoine végétal

A cet instant nous sommes à jour sur l'inventaire du patrimoine arboré le nom botanique et l'état sanitaire.

L'inventaire du patrimoine arbustif est prévu courant 2025 afin de pouvoir recenser et porter à la connaissance du public la diversité contenue dans l'espace public.

Suivra ensuite celui des différentes plantes utilisées pour le fleurissement.

PLAN DE RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE ARBORÉ ET ARBUSIF

Nous le savons tous, l'espérance d'un arbre en milieu urbain est écourtée. De plus dans le temps il se peut que des travaux de voirie soient effectués à proximité de certains sujets.

Nous avons aussi à assumer les choix du passé ou le développement n'a pas forcément été étudié avec la même acuité. A partir de ces constats nous avons un programme à cinq ans de renouvellement de l'alignement d'érables laciniés de l'avenue du Dr Jean Bru et de la rue Pierre de Coubertin. L'une pour des raisons évidentes de volume à proximité des propriétés et l'autre pour des raisons sanitaires suite à la création d'une piste cyclable qui a endommagé le système racinaire des arbres.

Une partie a déjà été renouvelée pour les mêmes causes.

L'HARMONIE DES COMPOSITIONS FLORALES

Les compositions florales sont élaborées différemment selon le lieu, il y aura plus de diversité si le passage est piétonnier, si le lieu permet de s'exprimer avec du volume, si l'eau y est présente, s'il y a un intérêt particulier (mise en valeur d'un site, entrée de ville, mairie...). Cependant le fleurissement comprendra des vivaces, des graminées, des bulbes, des rhizomes et des tubercules. Au-delà des couleurs nous essayons de porter une certaine attention au graphisme.



GESTION ENVIRONNEMENTALE

Maîtriser notre consommation et nos factures énergétiques

Depuis 2021, la commune a mis en place un groupe de travail chargé de suivre la consommation des fluides des bâtiments communaux. Composé d'élus et d'agents de la collectivité, ce groupe se réunit environ 4 fois par an. Des actions concrètes sont menées pour programmer une meilleure régulation de la température dans les bâtiments. Les utilisateurs sont également sensibilisés par une fiche synthétique rappelant les consommations, les coûts et leurs évolutions. Des travaux plus lourds ont également été entrepris comme le changement du mode de chauffage dans certains bâtiments. En terme de résultats, depuis 2021, la consommation globale dans les bâtiments communaux a baissé de 28%.

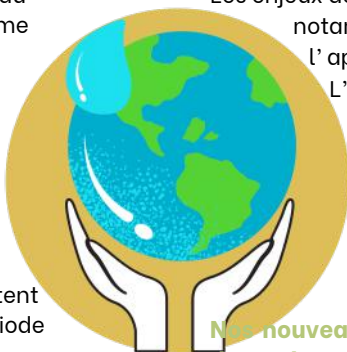


Une gestion économe de l'eau

L'arrosage s'effectue à l'aide d'une cuve à eau montée sur un camion poids lourd. Ce système permet d'assurer l'arrosage des jardinières, des arbres et des arbustes plantés au cours de l'année. La fréquence d'arrosage est variable, car elle dépend des précipitations. En général, il faut prévoir 1 à 2 arrosages par semaine pour les jardinières pendant les périodes de fortes chaleurs et de faibles précipitations.

Les arbres et arbustes, quant à eux, nécessitent un arrosage toutes les trois semaines en période critique.

Les différents secteurs de la zone 1, notamment, sont équipés d'un système d'arrosage intégré. Ce dispositif est remis en service au mois d'avril et cesse de fonctionner au mois d'octobre. Les programmations sont définies dans un cadre strict de gestion de l'eau.



Les enjeux actuels entraînent de nouvelles exigences, notamment avec le développement de la commune et l'apparition de nouvelles surfaces à entretenir.

L'adaptation permanente fait donc partie de notre quotidien.

C'est pourquoi ce plan de gestion peut être ajusté ou modifié d'une année à l'autre, d'une saison à l'autre, en fonction des différents paramètres mentionnés plus haut, tout en ayant à cœur de répondre, dans la mesure du possible, aux attentes des administrés.

Nos nouveaux projets intègrent la désimperméabilisation des sols. Une partie de l'arrosage du centre bourg est réalisée sur une citerne de récupération de l'eau de pluie. Les pentes de certains trottoirs ont été conçues pour privilégier l'arrosage des végétaux au rejet vers le réseau.

La gestion des déchets

La démarche a d'abord commencé par la gestion des déchets de tonte, avec un changement de technique de tonte. Auparavant, nos équipements étaient axés sur le ramassage, ce qui posait deux problématiques : La première est la gestion du temps. Le passage au mulching et à l'éjection nous a permis de réduire considérablement le temps passé à tondre. Les déplacements liés au vidage des bacs de récupération généraient des temps de travail supplémentaires. De plus, le bac de ramassage entraînait un encombrement plus important, avec des bourrages de goulotte et de turbine provoquant des arrêts réguliers. La seconde problématique est la logistique. Ramasser nécessite des bennes à déplacer sur les chantiers, puis à évacuer une fois la journée terminée pour ensuite les vider sur un quai afin qu'elles soient transférées dans une autre benne par une entreprise qui traitera et valorisera ces déchets.



À ce jour, le mulching et l'éjection nous permettent de tondre et de recycler sur le lieu de tonte, évitant ainsi toute la partie du processus liée à l'évacuation et au traitement. Dans un contexte de développement durable et de gestion des coûts, ces solutions semblent adaptées aux enjeux. Ensuite, la question s'est posée pour les déchets de taille, et plus particulièrement ceux générés par l'élagage. Charger une benne de branches représente un volume énorme, car elle est remplie de vides. Le broyage des branches permet de ne plus avoir de vides et représente un déchet valorisé immédiatement, que nous pouvons stocker ou utiliser sous forme de paillis dans les massifs d'arbustes, de vivaces, ou au pied des arbres.

Dernièrement, il y a les feuilles. Avec près de 1900 arbres sur la commune, chacun peut imaginer le nombre de mètres cube à transporter vers les plateformes de recyclage. Ce travail est depuis deux saisons évité grâce à la mise en place de trois lieux de stockage et de décomposition : aux jardins familiaux, au cimetière du Bourg et au Centre Technique Municipal. Cela nous permet de disposer d'un compost que nous réutilisons dans la réfection des massifs de vivaces ou la création de massifs arbustifs en tant qu'amendement organique.

Les pratiques mises en place nous alignent avec les objectifs que nous nous sommes fixés : au-delà du zéro phyto, la gestion de l'eau, le recyclage en circuit court, la réduction des coûts, et le développement humain durable et soutenable.

L'arrêt de la collecte à domicile des déchets verts par l'Agglomération d'Agen en 2023 a conduit cet EPCI à imaginer des solutions alternatives. Parmi celles-ci, il est proposé aux administrés un broyage à domicile gratuit, permettant de disposer de broyat qui pourra être valorisé dans les jardins et potagers.

L'Agglomération a également déployé une politique ambitieuse de traitement des biodéchets, soit par une collecte à domicile, soit par le compostage à domicile.



Une plateforme de compostage exemplaire

En février 2021 était inaugurée la plate forme de compostage partagée. Située à proximité des écoles du centre bourg, elle permet aux riverains et aux parents d'élèves d'apporter leurs bio-déchets. Mise en place avant la collecte des bio-déchets en porte à porte, ce site a été initialement dimensionné avec 3 bacs d'apports, 2 bacs de matière sèche (broyat) et 3 bacs de maturation. Il permettait également de collecter les bio-déchets issus de la cantine scolaire. Cette plate forme est gérée par des bénévoles parmi les administrés ainsi que par les services techniques, notamment pour l'alimentation de matière brune. Avec la collecte des bio-déchets en porte à porte depuis l'été 2024, cette plate forme a évoluée. Bénéficiant de moins d'apport de matière organique, le nombre de composteurs a été réduit à 3 unités (apport / broyat / maturation). Les autres bacs ont été reconvertis en carrés potagers. Nous avons plantés des fruits et légumes à « chiper » en allant à l'école (tomates cerises, framboises, courgettes, aromatiques, lavande, curie,). Ces fruits ou légumes sont plantés dans le compost produit les bacs de maturation. La maison des jeunes a réalisé une fresque au dessus de la plate- forme en rappelant l'intérêt du compostage. **Enfin, cet aménagement a été identifié comme « site vitrine » du réseau compost citoyen de Nouvelle Aquitaine avec la signature d'une charte.**



14 ans sans
phytosanitaires



Depuis 2011, la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires. C'est un engagement fort qui a profondément bouleversé le regard que nous portons sur notre cité ainsi que celui de la population. Cet engagement a par ailleurs largement devancé les obligations imposées aux collectivités, notamment la "loi Labbé", qui est entrée en application en 2018. Ce changement radical de pratiques a eu plusieurs impacts.

- Le premier concerne le matériel, avec l'achat de brûleurs, de brosses, de réciprocaturs, etc. Le second
- impact a été l'augmentation du temps consacré à cette activité, qui a été multiplié par trois. Le troisième défi a
- été de trouver des solutions pour dégager du temps d'autres activités afin de le redistribuer sur cette tâche, particulièrement ingrate : le désherbage.

- Le quatrième impact est la modification du regard que nous portons la notion de propreté. Une herbe n'est pas sale ; elle peut être indésirable selon l'endroit où elle se trouve Le cinquième point souligne l'importance de programmer un
- entretien et une rénovation des surfaces à traiter (enrobés à chaud, bétons, bétons désactivés). Certains revêtements ne peuvent pas être traités mécaniquement, sous peine d'être dégradés. D'une approche éradicatrice avec l'utilisation de produits chimiques, nous sommes passés à un rôle de régulateur en exploitant les différentes alternatives.

Cela nous a conduit à nous approprier tous les outils à notre disposition en fonction de la surface à traiter : ici, du brûlage, là, de la tonte rase, ou encore du rotofil, qui est bien plus rapide (à utiliser avec précaution), le réciprocatrice pour éviter les projections sur d'autres zones. Pour le moment, nous ne disposons d'aucune solution égalant les ~~prestations~~ rapidité d'exécution.

7 vergers partagés

Sur certaines parcelles de la commune, des arbres fruitiers ont été plantés. Les fruits sont à la disposition des habitants. Pour que chacun puisse en profiter, la cueillette doit être raisonnée. Ces vergers sont situés à Tortis (derrière la salle des fêtes), à Ste Radegonde, avenue A. Lajunie (angle route de Paradou), au pigeonnier de Delbes, au square P. Tchernia, au quartier Paouzadou et rue Estival. Sur certains de ces sites, des tables et des chaises ont été installées pour permettre aux visiteurs de s'installer et de pique-niquer.



Les vergers partagés situés à la ferme de Tortis

L'introduction de l'éco-pâturage

Remplacer des tondeuses par des moutons : c'est le principe de l'écopâturage qui permet de réduire le bruit et la pollution des outils agricoles tout en privilégiant une solution plus écologique. Depuis plusieurs années, Bon Encontre a identifié plusieurs parcelles communales en les mettant à disposition de Matthieu, berger installé sur la commune. Les moutons alternent entre les terrains publics et privés et pâturent librement. Les administrés sont très enthousiastes par cette démarche et nous avons de très bons retours. Pour les traditionnelles fêtes du mois de mai, nous prévoyons d'organiser une transhumance au coeur de la commune, en y associant les habitants.



Un rucher communal

Le rucher communal est un espace où les apiculteurs peuvent élever des abeilles et produire du miel.

La commune de Bon Encontre a proposé à l'association « Abeille Noire des Bastides du 47 », deux sites particulièrement bien exposés pour développer cette activité.

3

ruches ont été installées



1 ruche aux "Jardins Partagés" (Eglise de Sainte-Radegonde)

2 ruches au lac de Cassou

Ces lieux favorisent la pollinisation et préservent la biodiversité. Quant à l'abeille noire, il s'agit d'une sous-espèce d'abeille domestique, connue scientifiquement sous le nom d'*Apis mellifera mellifera*. Elle est caractérisée par sa couleur sombre et est particulièrement adaptée aux climats plus froids. L'abeille noire est réputée pour son caractère résistant et sa capacité à s'adapter à différents types d'environnement. C'est également une abeille réputée pour sa capacité à produire du miel de qualité.



Le forfait mobilité réduite



La commune de Bon Encontre encourage un mode alternatif aux déplacements domicile-travail majoritairement réalisés en véhicule personnel. Le recours aux mobilités douces et au covoiturage réduit l'empreinte carbone et peut améliorer le bien-être des agents. C'est pourquoi, un forfait « mobilités durables » a été mis en place afin que les employés municipaux bénéficient d'une aide financière encourageant ainsi leurs efforts en matière environnementale (vélo mécanique ou à assistance électrique, conducteur ou passager en covoiturage...).



Moustiques Tigres

Originaire des forêts tropicales d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre "Aedes albopictus" s'est adapté à divers environnements, et notamment au milieu urbain en profitant d'une multitude de récipients, dans lesquels il pond ses œufs. pouvant transmettre à l'être humain des virus comme celui de la dengue, du chikungunya ou du Zika, le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance particulière :

Au niveau de la commune tout d'abord avec le traitement par une société spécialisée des réseaux des eaux pluviales, des fossés et bassins.

Au niveau de la population ensuite à travers de nombreuses campagnes de communication à destination de chaque foyer (plaquettes, flyers, affiches, réunions publiques, articles dans le journal municipal, réseaux sociaux site internet de la commune, panneaux lumineux etc...). Nous renouvelons chaque année une campagne de sensibilisation auprès des administrés sachant que 80% des moustiques naissent sur le domaine privé.



GARE AUX MOUSTIQUES TIGRES !

Vous trouverez dans ce journal une page libre vous expliquant les mesures à prendre pour lutter contre la prolifération des moustiques tigres. Soyez vigilants, attention aux eaux stagnantes ! La mairie, quant à elle, a traité les réseaux des eaux pluviales ainsi que les fossés et bassins.



Stratégie de lutte : actions mises en œuvre, lutte préventive dans le domaine public



L'Ambroisie

L'ambroisie à feuille d'armoise (Ambrosia artemisiifolia L.) est une C'est pourquoi, le service Cadre de vie est référent plante opportuniste envahissante dont le pollen est hautement local et surveille sa propagation . Si une ambroisie allergisant pour l'homme. Importée d'Amérique du Nord, son aire de répartition s'est étendue, elle sera traitée par arrachage et répartition augmentée d'année en année sur le territoire national et endestruction puis un signalement à la FREDON* est Nouvelle Aquitaine.

Il suffit de quelques grains de pollen d'ambroisie dans l'air pour que des symptômes allergiques apparaissent :

- rhinite associant écoulement nasal,
- conjonctivite,
- symptômes respiratoires tels que trachéite, toux,
- et parfois urticaire, eczéma ou apparition d'asthme

Campagne de sensibilisation

Extraits de la communication sur différents supports : site internet, flyers, affiches distribuées dans chaque foyer, site internet, facebook, panneaux lumineux ...



effectué.
FREDON France est un réseau national qui intervient principalement sur des missions de surveillance du patrimoine végétal français, de gestion des espèces nuisibles à la santé humaine, la santé des végétaux et la santé environnementale.



QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

La commune de Bon Encontre dispose d'un environnement agréable, avec une partie rurale, un plateau semi-urbanisé et un centre relativement dense. Les coteaux et les vallées donnent du relief à un paysage accidenté et diversifié. Le canal latéral à la Garonne (canal du midi) traverse une partie de Bon Encontre. L'espace public doit donc être préservé tout en garantissant les activités commerciales, les voies de communication et les réseaux divers. En 2024, la commune a installé un panneau lumineux à l'entrée de la commune. Cet équipement, particulièrement sobre au plan de sa consommation, permet d'informer les automobilistes de l'actualité de la commune (manifestations, spectacles, infos pratiques). Une attention particulière est apportée à la propreté de la commune. Depuis quelques années, des poubelles bi-flux ont été installées, notamment en centre bourg. Ainsi deux équipes composent le service "Cadre de vie" (Propreté Urbaine / Espaces Verts) et participent quotidiennement à son entretien et au maintien de la propreté de la commune.



Equipe propreté urbaine



Missions

- Le balayage des rues
- Le désherbage de la voirie (auxicut, rotofil, brûleurs vapeur et gaz) en lien avec l'équipe espaces verts
- Le traitement des bennes et déchets des cimetières
- Les graffitis
- Les dépôts sauvages
- Le nettoyage a haute pression de revêtements (aires de jeux, crèche, multi-accueil, trottoirs, escaliers, rampes handicapés...)
- Le nettoyage des fosses
- La tournée des poubelles
- Le ramassage des animaux morts complété par l'équipe des espaces verts
- Le soufflage et ramassage des feuilles en lien avec l'équipe espaces verts



Moyens Humains

4 agents



Organisation

- 1 agent // Conducteur de balayeuse
- 1 agent // Ramassage des poubelles, ramassage dans les fossés, papiers et déchets divers zones commerciales, décharges sauvages
- 2 agents // Désherbage des trottoirs, bennes de cimetières, haute pression, graffitis, soufflage et ramassage de feuilles, animaux morts...



Matériel à disposition

- 1 balayeuse
- 2 goupils
- 1 desherbeuse vapeur + haute pression
- 4 brûleurs thermiques
- 1 camion benne
- 1 rotofil
- 2 auxicut
- 2 reciprocator rga 140
- 3 souffleurs
- 1 balai routier a conducteur marchand
- 1 monobrosse desherbeuse a conducteur marchand

Equipe Espaces Verts



Missions

- Tonte
- Taille (haies, graminées, vivaces, arbustes)
- Elagage (nacelle pas d'encordage)
- Ebranchage
- Abattage (par démontage avec nacelle ou au pied en direct dès que cela est possible)
- Desherbage (massifs, trottoirs)
- Arrosage volant et intégré
- Plantation arbres, arbustes, vivaces, pelouses
- Projets de creation (vergers, massifs de vivaces, alignements ...)
- Fauchage/broyage
- Evenementiel
- Accompagnement d'initiatives dans les écoles multi-accueil



Matériel à disposition

- Mascott pl poly benne avec 4 bennes (feuilles, cuve à eau et deux bennes ordinaires)
- iveco benne
- boxer fourgon
- piaggio
- tracteur ls 50 ch (avec épaveuse, broyeur et lamier)
- tracteur de tonte 2720 jd
- tracteur de tonte pour les pentes 955 jd (équipé de roues agraires)
- tracteur de tonte iseki txg 23
- tondeuse frontale a ejection arriere kubota f391
- 3 tondeuses
- 6 rotatifs
- 4 souffleurs
- 4 taille haie
- 4 tronçonneuses
- 3 sécateurs électrique
- aspire feuilles
- broyeur de branches bugnot (150mm de diamètre)
- remorque porte char
- herse rotative lipco avec semoir
- rotavator
- roto bêche



Moyens Humains

5 agents



Organisation

Une équipe de 5 sur 17,5 Hectares massifs de vivaces, bulbes, tubercules, tonte, taille, désherbage de trottoirs, élagage, ébranchage, abattage, arrosage intégré et volant, travail du sol, plantation, semis etc...
Un contrat d'entretien pour les cimetières et le canal avec une entreprise d'insertion.

Un complexe sportif unique



Le complexe sportif de Lajunie constitue un équipement majeur de la commune.

Implanté sur 15 hectares ha, ce complexe regroupe différentes pratiques d'activités physiques (voir visuel).

Une aire de fitness plein air est implantée sur une surface de 500 m2 à proximité du terrain avec la piste d'athlétisme ouvert à tous (sportifs, promeneurs, seniors etc.).

Cet espace permet de bénéficier d'appareil de qualité, pour un travail musculaire, cardio, mais également relaxation complète.

Un parcours de santé, qui entoure le complexe sportif René Lajunie, offre une excellente opportunité pour les amateurs de plein air de s'adonner à la marche ou au footing sur un itinéraire attrayant de 2 kilomètres, idéal pour réfléchir tout en se maintenant en forme ou pour profiter d'un moment de détente en pleine nature.

L'équipe du service des sports est composée de 4 agents qui assurent et veille à la pérennité du site dans le respect des règles environnementales :

- La gestion des surfaces sportives est soumise à un plan d'entretien favorisant les interventions mécaniques, une fertilisation raisonnée avec une mise en place de bio contrôle, et une gestion de l'eau contrôlée. Depuis 2021, dans le cadre de la perspective de la loi LABBE 1 ET 2 aucun fongicide, herbicide, pesticide ne sont utilisés. Une charte écologique et une communication a été mise en place aux près des utilisateurs notamment dans la gestion des déchets.
- Une gestion de nos consommables de fonctionnement (électricité, gaz et eau) est en cours dans le cadre de la maitrise énergétique (passage au led, chaudière dernière génération, installation de sous compteurs etc).

La rando à Bon Rencontre

Vous pouvez randonner sur 3 sentiers balisés, soit 34 km de marche au total. Ces circuits vous feront découvrir nos églises, notre statue monumentale de la Vierge, les abords du canal et des beaux panoramas sur la vallée de la Garonne.



Les jardins familiaux

En 2013, la commune aménageait une parcelle communale pour y créer des jardins familiaux, prioritairement accessibles aux personnes à faible revenu. • C'est un espace privilégié de plein air pour ceux qui vivent en appartement ou en maison sans jardin. • C'est répondre aux aspirations de contact avec la nature, de cultiver son jardin, de consommer des produits frais. • C'est répondre aux attentes de lien social pour ceux qui sont isolés. • C'est favoriser la mixité sociale : jeunes, enfants, retraités, salariés, demandeurs d'emploi s'y retrouvent. • C'est un retour à l'activité, à la prise de responsabilité, à l'utilité sociale.

• C'est une saine distraction familiale à peu de frais. La mise en valeur de ces jardins représente pour ce site et pour les bon rencontrais, un agrément significatif. Des animations sont proposées par l'association « Les Jardins Partagés du Toulza » notamment aux alentours de l'été en juin et à l'automne pour « Octobre Rose » et fin octobre pour fêter « Halloween ». Le CCAS assure la gestion administrative et budgétaire des parcelles louées aux administrés.



Le four à pain

La commune est propriétaire d'une ancienne ferme construite à la fin du XVII^e siècle et située en entrée de ville. En 1999, une salle des fêtes a été aménagée dans un bâtiment agricole. En 2022, un ancien four à pain a été rénové et la fête du pain est organisée tous les ans, en y associant les boulangers de la commune. Des pains et des pizzas y sont confectionnés, pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Le bois utilisé est issu des résidus d'abattage et d'élagage. Ce four constitue un élément patrimonial remarquable.





ANALYSE PAR ESPACE

Une gestion différenciée des espaces verts

La gestion différenciée est une méthode de gestion des espaces verts en milieu urbain qui consiste à ne pas appliquer la même intensité ni la même nature de soins à tous les espaces. Selon cette approche, qui s'inspire de techniques agricoles traditionnelles ou de gestions douces, il est inutile, voire écologiquement non pertinent, de tondre systématiquement et souvent toutes les surfaces enherbées. Cela conduit à créer un même milieu (pelouse rase) presque mono-spécifique, c'est-à-dire banal et très appauvri en biodiversité. La gestion différenciée présente de nombreux intérêts :

- Un intérêt paysager et esthétique, en diversifiant les habitats naturels et en les imbriquant de la manière la plus naturelle possible,
- Un intérêt culturel, par la mise en place d'actions de sensibilisation à l'environnement dans les écoles,
- Un intérêt écologique, en stoppant l'utilisation des produits chimiques et en permettant le maintien des populations végétales et animales locales,
- Un intérêt en termes d'économie de temps et d'optimisation du travail, puisqu'elle permet, en limitant l'entretien, de développer de nouvelles zones et de réguler la charge de travail tout au long de l'année,
- Un intérêt financier en limitant les coûts d'entretien (même si cet aspect n'est pas toujours mis en avant et ne constitue pas le principal argument en faveur de la mise en place de la gestion différenciée).



La gestion de ces espaces

La gestion de ces espaces enherbés doit répondre à 3 questions :

- Quelle est la fonction de l'espace ?
- Quelle est la fréquentation de l'espace ?
- Quel est l'objectif que l'on souhaite atteindre sur ce lieu ?

ENTRETIEN INTENSIF

Dans ces espaces, l'entretien sera intensif.

Les passages sur ces sites seront fréquents.

Un effort particulier sera fait sur le fleurissement afin de mettre ces espaces en valeur.

- Coupe rase des pelouses en mulching,
- Fréquence des tontes : 1 fois tous les dix jours,
- Tonte sur la totalité des surfaces enherbées,
- Désherbage régulier : régulation importante de la flore spontanée,
- Fleurissement dominé par des vivaces, complété par des annuelles,
- Taille individuelle des végétaux,
- Il n'y a pas de déchets ni de papiers.

ENTRETIEN INTERMÉDIAIRE

Dans ces espaces, on maintient un entretien régulier, sans pour autant qu'il soit aussi important que le niveau 1. La nature est toujours domestiquée, mais l'intervention humaine sera moins visible.

- Coupe fréquente des pelouses sur la majeure partie de la surface, Fréquence des tontes : 1 fois toutes les 3 à 4 semaines, en éjection au printemps puis en mulching (gestion des déchets verts), Tonte sur la majeure partie de la surface enherbée, Désherbage pondéré : flore spontanée présente, Fleurissement basé sur des plantes vivaces et des annuelles qui se côtoient, Taille globale des végétaux, Parasites admis si les dégâts sont peu importants, Il n'y a pas de déchets ni de papiers.
-
-
-

ENTRETIEN EXTENSIF

Ces espaces doivent faire l'objet d'une gestion raisonnée, voire plus extensive. Ils sont destinés à apporter un petit côté « campagne » à la ville. L'entretien y est donc modéré, et l'objectif principal est de préserver la sécurité des usagers.

- Coupe relevée et plus espacée des prairies (éjection puis mulching dès que cela est possible),
- Fréquence des tontes : 3 à 4 broyages par an,
- Tonte sur au moins la moitié de la surface enherbée totale,
- Taille modérée des végétaux,
- Fleurissement basé sur les plantes issues de la végétation champêtre spontanée (orchidées, boutons d'or, achillée, tulipe, euphorbe, coquelicot, trèfle, pâquerette, marguerite...),
- Aucun apport d'engrais.

Label Ville Active et Sportive

La commune est fière d'annoncer l'obtention du premier laurier du label « Ville sportive et dynamique ». Cette distinction met en lumière l'engagement de notre collectivité en faveur du sport et de l'activité sportive pour tous. En 2024, 313 communes ont été labellisées. Ce 1er laurier obtenu est le fruit de la politique sportive innovante et de la multitude d'activités physiques ou sportives qu'offre Bon Encontre. Ce label récompense les efforts, les initiatives concrètes, la politique sportive menée. Bon Encontre s'est démarquée par : - Son soutien aux associations sportives : sa politique de

soutien aux associations sportives à l'accompagnement, la mise disposition des structures, les subventions octroyées ... est un critère déterminant pour l'obtention du label.

- Des équipements de qualité : l'entretien et le développement des équipements sportifs (investissements réguliers, maintenance des 17 hectares du site de Tortis, ...) est un exemple de l'engagement de la commune.

- L'aide à l'emploi sportif : deux associations sportives Bon Encontreaises bénéficient de cette aide ce qui permet de

profiter de professionnels qualifiés dans l'exercice de l'activité sportive. - Des installations diversifiées : l'entretien, la taille des installations et du parcours de santé (Site de Tortis) sont essentiels pour maintenir une qualité à l'égard du public. Le gymnase à l'école primaire Georges Brassens est un atout majeur pour offrir aux plus jeunes, une pratique sportive dès leur plus jeune âge. Cette installation est également utilisée par deux associations sportives. - Le futur city-stade de Saint-Ferréol : cette construction permettra la pratique d'activités sportives collectives.



M. Laurent Bielle-Biarrey, adjoint aux sports et Mme Laurence LAMY, Maire devant le panneau "Ville Active et Sportive" récompensant ainsi les efforts menés.



Les pistes cyclables

Bon Encontre dispose de plusieurs pistes cyclables et de voies partagées vélo-piéton. Une voie partagée a récemment été aménagée sur l'avenue Anatole France, permettant d'initier la traversée de la commune dans l'axe Est/Ouest. Des pistes cyclables ont également été créées dans la ZAC de Saint Ferréol. La voie verte du canal du midi permet aussi de se rendre facilement à Agen en vélo. Des efforts sont encore à réaliser pour permettre une continuité entre ces différents tronçons. La passerelle vélo/piéton qui va être construite parallèlement au « Pont Bleu » permettra de sécuriser ce passage dangereux tout en assurant une liaison vers les pistes cyclables récemment aménagées sur l'avenue Jean Jaures à Agen.



Les cimetières

La ville de Bon-Encontre compte quatre cimetières : • Au bourg, • À sainte Radegonde, • À saint Ferréol, • À Cassou. Afin de répondre à la nécessité de ne plus employer de produits phytosanitaires, le service « espaces verts », a enherbé les allées des cimetières avec un mélange spécifique alliant, un développement maîtrisé, une capacité à s'installer dans un support semi-aride, un minimum d'esthétisme en restant vert la majeure partie de l'année, de refuge et de réserve à la biodiversité. De plus, l'enherbement a permis de limiter considérablement le phénomène de ravinement auquel nous étions confrontés à chaque orage pratiquement. En revanche, les zones enherbées se trouvant en périphérie ne seront broyées que trois à quatre fois par an. D'autres peuvent être traitées en écopâturage comme la partie haute du cimetière du bourg.



De gauche à droite : le cimetière de Cassou - Saint-Ferréol et Sainte-Radegonde

La voie verte du Canal du Midi

La Voie Verte du Canal du Midi, qui traverse Bon Encontre sur quelques kilomètres, offre aux voyageurs des balades adaptées pour circuler à vélo. Le Canal du Midi à vélo représente un parcours cyclable qui s'étale sur une distance de 250 km. Cette voie cyclable, empruntée seul, à deux ou en famille, a été aménagée sur les anciens chemins de halage et garantit une totale sécurité puisque la voie est spécialement réservée aux déplacements non motorisés, contrairement aux véloroutes. La particularité des voies vertes est qu'elles sont ouvertes à tous types de promeneurs. L'accès est autorisé aux piétons, aux rollers, aux trottinettes, aux cyclistes et un aménagement a également été prévu pour les personnes à mobilité réduite. Tout cela, dans le cadre des loisirs, du tourisme et des déplacements de la population locale.



Un centre aéré très apprécié



Située sur les coteaux de Bon Encontre, il occupe un site de 9 hectares. De nombreux équipements permettent l'accueil des enfants.

Ceux-ci bénéficient de deux piscines, d'un espace boisé, d'un terrain de foot et de basket ainsi que de nombreux espaces ombragés et de jeux.

Les locaux occupent une surface de 2000 m² et sont adaptés en fonction de l'âge des enfants.

Une cuisine traditionnelle permet d'offrir aux enfants des repas de qualité, fabriqués sur place.

centredeloisirsdesaintferreol.fr



NOS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENTS

La municipalité de Bon Encontre conduit des projets qui devraient voir le jour en 2025 et 2026.



LE BOIS DE SAINT-FERRÉOL

La zone d'aménagement concertée (ZAC Ecoquartier de Saint Ferréol) constitue un secteur d'habitat pavillonnaire important. Ce quartier a été équipé, en 2024, d'une structure de jeux pour la petite enfance. Le projet recherche donc à offrir une offre complète d'équipements de loisirs et de vie sociale sur le plateau de St Ferréol en libre accès et se veut complémentaire à l'aire de jeux pour les petits. Propriétaire d'une parcelle de plus de 5000 m², la commune a procédé au terrassement de ce terrain vague et y a planté 120 arbres, au début de l'année. En 2025, cet espace sera équipé d'une aire multisports, d'un terrain de pétanque ainsi que de mobiliers (bancs, tables, fontaine,...). Le parc sera doté d'outils pédagogiques visant à découvrir la richesse arborée. Le résultat attendu est l'aménagement d'un bois qui deviendra un véritable espace de vie et de rencontre pour l'ensemble des habitants du quartier, riche d'une mixité sociale.



LE SITE DES CALÈCHES

Il s'agit de proposer aux élèves de l'école primaire et maternelle de Saint Ferréol ainsi qu'aux jeunes du quartier, un équipement leur permettant une pratique physique et sportive extérieure. Il s'agit également de mettre à disposition des riverains un espace de rencontre et de convivialité qui sera équipé de tables de pique-nique. En 2023, la commune a fait l'acquisition d'une parcelle de 2665 m², située en zone rurale, sur le lieudit de Saint Ferréol. Ce terrain accueille un bâtiment ancien de caractère, qui était utilisé, à l'époque comme un relai pour les calèches. En 2025, cette parcelle fera l'objet d'un aménagement paysagé et arboré. Une aire de jeux multisport y sera implantée. Cet espace de vie sociale partagée sera destiné à l'ensemble des habitants d'un quartier assez isolé et éloigné des équipements actuels. Il se situe sur le tracé d'un des 3 chemins de randonnée de la commune et constituera ainsi une halte ombragée, permettant le pique nique.





LE PARKING DE LA MAIRIE

Une zone de stationnement est actuellement aménagée à l'arrière de l'hôtel de ville et très proche des écoles primaire et maternelle.

D'une surface de 2169 m², ce parking extérieur est fréquenté, au quotidien, par de nombreux utilisateurs : agents de la mairie, membres d'associations, parents d'élèves.

Le matin et le soir, en période scolaire, toutes les places sont occupées.

Aujourd'hui, cet équipement est très dégradé avec de nombreux trous dans la chaussée.

En 2025, la commune va réaménager ce parking en y apportant une plus value environnementale, permettant notamment de faire baisser les températures estivales.

Il est prévu :

- La désimperméabilisation des places de stationnement,
- La création de noues végétales,
- La gestion des eaux de pluie,
- La plantation d'arbres.



LA PASSERELLE VÉLO/PIÉTON

Le projet de réaliser une passerelle cyclistes/piétons pour le franchissement du canal latéral à la Garonne marque une volonté forte de la commune de porter des modes de déplacement bénéfiques pour la santé et l'environnement. Cette passerelle viendra sécuriser les parcours cyclistes et piétons. Elle constituera un précieux atout en contribuant à compléter le maillage local existant pour favoriser des modes de déplacements alternatifs tant pour le quotidien domicile-travail que pour le développement du tourisme vert. Il s'agit de la réalisation d'un ouvrage d'art, en l'occurrence une passerelle cyclistes et piétons, pour le franchissement de la barrière créée par le canal latéral à la Garonne. Actuellement cyclistes et piétons empruntent le pont routier, communément appelé « pont bleu », à une seule voie qui ne comporte aucun aménagement sécurisé. La résorption de la discontinuité doit permettre de joindre de manière sécurisée deux aménagements cyclables existants entre Bon Encontre et Agen. Les revêtements permettront une praticabilité de l'aménagement en toute saison et une durabilité dans le temps. La réalisation est prévue fin 2025, début 2026.





LA RÉHABILITATION DE LA FERME DE TORTIS

La commune est propriétaire d'une ancienne ferme construite à la fin du XVII^e siècle et située en entrée de ville. La grange a été réhabilitée en 1999. En 2022, un ancien four à pain a été rénové et la fête du pain est organisée tous les ans, en y associant les boulangers de la commune. Pour les années 2025 et 2026, une nouvelle étape permettra la valorisation complète de ce site remarquable. Le projet consiste à aménager une seconde salle permettant d'accueillir une cinquantaine de personnes pour des événements festifs et conviviaux. En effet, la demande est forte pour la location d'une petite salle. L'espace extérieur enherbé et arboré permettra au public d'y organiser un vin d'honneur, par exemple. Une réflexion est également en cours pour réhabiliter le pigeonnier, situé dans le prolongement de cette salle.



LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOPATURAGE

L'introduction de l'écopâturage depuis quelques années a été une réussite sur la commune. C'est une pratique plébiscitée par les administrés. La commune a conventionné avec un berger bon-encontrais. Dans les années qui viennent, la commune souhaite développer le recours à l'écopâturage pour assurer l'entretien de certains espaces, adaptés à cette pratique. Pour les traditionnelles fêtes du mois de mai, nous prévoyons d'organiser une transhumance au cœur de la commune, en y associant les habitants.





LES PROJETS DU SERVICE CADRE DE VIE / ESPACES VERTS



PRIVILÉGIER UNE ALTERNATIVE À LA CLIMATISATION PAR LA VÉGÉTALISATION EN REPENSANT LA GESTION DE L'EAU PAR DES CONCEPTIONS

EN « JARDIN DE PLUIE ».



Plantation de 4 gros sujets à beau développement pour ombrer les façades sur un espace entretenu par une tonte régulière.

- Parking de la mairie :

Création de 3 noues et 5 fosses de plantation dans l'esprit des jardins de pluie :

- Diriger les eaux de pluie vers les noues
- Envoyer les eaux de toitures vers les noues
- Déminéraliser et verdir le parking
- Traiter le parking avec un sol perméable ?

Au total environ 25 arbres à beau développement pourraient être accueillis sur cette zone. Verdissement et densification de la zone sur 3300 m²



Plantation de 3 gros sujets pour ombrer entre la ferme et la salle des fêtes sur un espace vert tondu régulièrement.

Plantation de 5 à 7 gros sujets pour densifier l'ombrage et la fraîcheur sur la zone toujours sur espace enherbé entretenu régulièrement.



Densifier le parc actuel avec des végétaux à gros développement tout en laissant la partie haute dégagée afin d'aménager une zone constituée de jeux d'eau pouvant servir au rafraîchissement pendant les périodes de grosses chaleurs, des administrés habitant les appartements situés à proximité.



Plantation de 4 gros sujets sur la bande de terre longeant la piste d'athlétisme.



Plantation de 3 gros sujets sur la partie longeant la haie de lauriers. Les végétaux à utiliser auront un gros développement et auront une durée de vie longue. Il s'agit de variétés plutôt endémiques ou bien adaptées au climat et au sol. Les choix se feront ensuite à partir des critères de densité d'ombrage, d'aspect graphique, de nuisances éventuelles liées aux feuilles, à la présence de fruits au sol, en fonction du milieu dans lequel évoluera le végétal. Nous pourrions trouver dans la palette végétale des arbres tels que : Le tilleul / Le chêne / Le sophora / Le gléditsia / Le frêne / L'érable champêtre / Le charme / Le paulownia / Le pin d'Alep / Le micocoulier...etc.





PROMOUVOIR LE CONCEPT DE « FORÊT COMESTIBLE » DAMIEN DEKARZ ET FABRICE DESJOURS « LE JARDIN FORÊT »



Plantation d'un bois nourricier (voir projet). Surface 5000 m²



Dans la pente entre la bâtisse et le quartier de Saint Exupéry création d'un espace boisé et nourricier dont la première vocation serait d'être un poumon vert en lien avec un autre espace situé plus bas encore, Tortis. Surface 3200 m²



Création d'un espace boisé et nourricier sur toute la surface de ce qui est appelé le « grand champ de Tortis ». Surface 2300 m²



Arborer toute la partie libre de l'espace en dessous des vignes jusqu'à la route, sur la base concept du bois nourricier et comestible.



Arborer la parcelle possédant déjà des arbres en se dirigeant toujours sur le concept de bois nourricier, comestible. Augmenter la densité sur la zone arborée de Mauriac 2. La palette végétale à utiliser se trouve dans un premier temps à partir des espèces endémiques qui sont par conséquent adaptées au sol et au climat. Cela ne nous empêche pas de tester des variétés issues d'autres régions afin de s'adapter aux enjeux du changement climatique en cours. Si l'on souhaite « un jardin forêt ou une forêt comestible » le maillage contiendra des fruitiers bien entendu, mais aussi des lianes, des légumineuses, des arbres à gros développement et ou proportionnés à la surface et aux contraintes du site. Les fruitiers : . Les pommiers . Les cerisiers . Les châtaigniers . Les pruniers . Les noyers etc... Les lianes : . Les passiflores . Les vignes . Les kiwis

Nous trouverons en fixateurs d'azote : . L'aulne blanc, l'aulne rugueux . Le robinier faux acacia . La glycine . L'hippocyparis . L'éléagnus. Le goudou du Japon . Le caragane de Sibérie . Les amorphes . La réglisse

Pour les bordures d'allées : . La luzerne . Les trèfles . Les lupins etc... Ces légumineuses seraient associées avec des végétaux à développement moyen tels que : . Les noisetiers . Les sorbiers, alisiers . Les différents viburnums . Les osmanthes . Les différents cornouillers etc... La trame ou l'idée générale de ces espaces, prendrait la forme d'îlots séparés d'allées plutôt larges, entretenues par tonte ou broyage selon les saisons et les aléas (matériel, personnel, priorités). Les allées, seraient par conséquent semées avec un mélange spécifique type cimetières ayant une pousse régulée diminuant le nombre d'entretiens annuels, utile à la faune (pollinisateurs notamment, abeilles, papillons etc...).

Ces différents sites pourraient absorber la quasi-totalité des déchets verts produits par le ramassage des feuilles des zones urbanisées imperméables, les déchets de tailles et de broyat afin d'accélérer la formation d'une abondante vie cryptogamique, bactériologique et nourrir ainsi tous les organismes présents dans la composition d'un sol forestier.



LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

. La formation du personnel aux enjeux liés à la conception et l'entretien des nouveaux espaces environnementaux naturels. . Les effectifs pour mener à bien ces différents projets. . L'adaptation du matériel aux nouvelles méthodes de travail et d'entretien (tondeuse frontale et broyeur d'herbe frontal, petit broyeur de végétaux). . L'animation auprès de la population, des quartiers et des écoles. . Des collaborations avec des CFA, le conservatoire de fruitiers de Montesquieu, des ornithologues, des entomologistes pour faire l'état des lieux tout d'abord, poursuivi par des études sur l'évolution ou pas de la biodiversité sur les zones traitées sous cette forme, mais aussi les zones périphériques. . Des collaborations avec le monde apicole. . La poursuite et l'amplification de l'éco-pâturage. . Aller chercher les subventions auprès d'organismes divers, Région, Chambre d'Agriculture, Agence de l'eau.

Ces dernières années, des agents ont été accueillis dans les formations suivantes (Centre de formation de Chaumont sur Loire) : Méthodologie pour réussir ses plantations arborées en milieu urbain / Fleurissement vivaces et graminées / Les plantes couvre sol / Créer une ville nourricière : enjeux, pratiques et perspectives. Il est envisageable que des formations complémentaires visant le renforcement de la biodiversité dans les aménagements paysagés et le jardin punk soient engagées.



QUELLE VILLE DEMAIN ?

Les enjeux d'aujourd'hui et demain :



DÉCOUVERTE

La ville doit être un support pédagogique d'initiatives, d'expériences et d'expérimentations grand public et scolaire, un espace de découverte à ciel ouvert. Elle peut et doit montrer d'autres chemins, d'autres possibles, être exemplaire et responsable dans ses démarches de gestion de l'eau, de la faune et de la flore, de la valorisation des déchets, des moyens financiers et humains mis au service des différentes missions par la collectivité, tout en étant agréable à vivre et d'utilité publique.



ECONOME ÉNERGIQUEMENT

Transition écologique des bâtiments et gestion des fluides

Déminéralisation de l'espace public communal

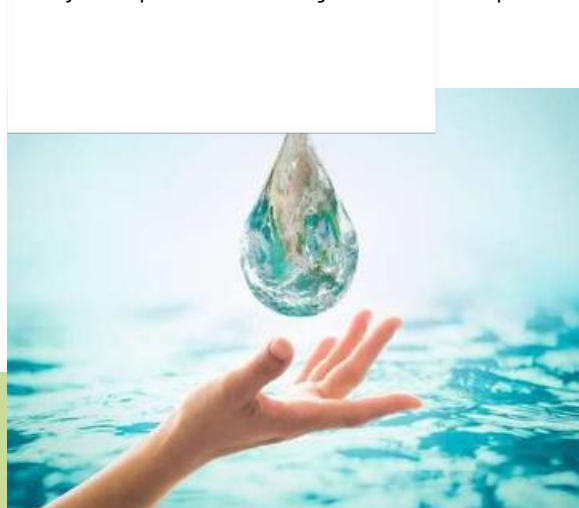
Quel ombrage (fraîcheur) le végétal peut apporter dans les rues et en ombre portée pour le rafraîchissement des bâtiments?

Un entretien des espaces verts moins énergivore (carburants et matériels) organisation, planification, pas de gestion à la fiche



ECONOME EN RESSOURCES

Gestion de l'eau : Revoir le matériel de programmation de l'arrosage intégré pour une meilleure réactivité dans le changement de programmation en fonction des précipitations (système MYSOLEM en place à Nérac, gestion par réseau internet avec une application sur smartphone) Projet de récupération des eaux de pluie dans des noues végétales, des cuvettes, en dirigeant les eaux des bâtiments, des voiries, dans les réservations prévues pour les massifs, afin d'éviter l'accumulation d'eau dans le réseau pluvial tout en recréant des zones plus humides avec de l'eau disponible pour la végétation et les sols s'asséchant du fait de l'artificialisation galopante des sols. Ces techniques élaborées depuis les années 1970 (Bill MOLLISON) permettent de lutter contre le stress hydrique dans les moments de fortes chaleurs et de sécheresse provoquant des carences en eau importantes pouvant entraîner des faiblesses mécaniques sur de gros végétaux comme nous l'avons vu en 2021 (chêne chemin de Peynet rupture d'une très grosse branche après un léger coup de vent)



RÉDUCTION, GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS VERTS EN INTERNE

- Recyclage des déchets de tonte sur place (mulching, éjection, broyage) Recyclage des déchets de taille (broyage) Recyclage et valorisation des feuilles dans les parcelles de forêts à créer pour ce qui concerne le surplus de collecte qu'il n'est pas utile de conserver pour fabriquer notre propre compost comme c'est le cas actuellement.



PORTÉE VERS LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

- Zéro-phyto sur la totalité des espaces
- Changement de méthodes de travail en repoussant encore un peu plus les limites de la gestion différenciée
- Changer le regard
- Création de corridors verts
- Améliorer la palette végétale Impulser le retour et le maintien des auxiliaires comme alternative aux produits phytosanitaires (lutte biologique intégrée, chrysope, chauve-souris, mésanges, hirondelle, coccinelle, sitelles, faucon crécerelle, moineau, chouette...) Sur ce sujet d'ailleurs, une prise en compte de la problématique pourrait nous pousser vers
- l'achat et la mise en place de plusieurs dizaines de nichoirs divers, dont l'entretien par la suite pourrait être confié à des établissements accueillant des publics fragiles ou vulnérables après un recensement en continu du service tout au long de l'année. Une carte de la commune répertoriant l'installation de ces nichoirs pourrait être accessible sur ISIGEO en lien avec la carte répertoriant les arbres intégrés au patrimoine arboré en cours de construction.



LA GESTION DU PATRIMOINE ARBORÉ

Localisation, état sanitaire, valeur...



L'APICULTURE

Deux hypothèses :
 - doit-elle posséder des ruches ce qui suppose des compétences internes ?
 - soit avoir un partenariat avec la chambre d'agriculture ou le syndicat des apiculteurs.



LA COHÉSION SOCIALE

Autour d'initiatives et de projets liés au changement de finalité des espaces verts Ville nourricière, naturelle, tournée vers le retour de la faune et de la flore endémique, pédagogique, de lieux d'observation, de lenteur, de partage



BIOCLIMATIQUE PLANTATION D'ÎLOTS DE FRAICHEUR

Végétalisation de l'espace public avec de grands végétaux

Création de bois à partir d'essences forestières dès que l'espace le permet et dans chaque projet nouveau en sacrifiant ces espaces

Sacraliser certains alignements en assumant les nuisances (feuilles, ombre...)

Cela nous demande de repenser les finalités de l'espace public, les modes de gestion, notamment des espaces verts actuels et à venir.

Les administrés, les citoyens, peuvent et doivent investir le domaine public, se le réapproprier et recomposer avec la nature se ré-approprier pour bien vivre ensemble. Ils doivent pour cela être aidés dans la réflexion et le suivi par ce que nous pourrions appeler un animateur, éclairé sur les tendances nouvelles à impulser sur plusieurs thématiques du ressort direct des usagers : . Compostage / . L'utilisation des déchets verts / . Les jardins nourriciers / . Le tri sélectif

. La réappropriation de l'espace public



UN GARDE-MANGER POUR LES POLLINISATEURS (SÈCHESSE 2022)

Améliorer la palette végétale par le choix de plantation de plantes mellifères à tous les étages et en toute saison (arbres, arbustes, vivaces, annuelles, bisannuelles)
 Refuges hivernaux (nichoirs voir plus loin)



LE NOURRICIER

Plantation de vergers partagés déjà 5 à ce jour en plus des fruitiers plantés en isolés ici et là. Carrés d'aromatiques et d'officinales en libre-service, répertoriées et étiquetées Carrés de permaculture à disposition des administrés Les jardins familiaux déjà mis en place depuis quelques années, dont l'extension avec construction d'un nouveau cabanon a été effectuée en 2022.



LA MISE EN VALEUR D'UN ESPACE, LE CANAL

Le canal tout en étant un lieu de promenade, peut devenir un espace conciliant : -La pratique sportive /-La détente /- L'éco-pastoralisme
 -Le nourricier /-Le pédagogique (lieu de classe verte ou sortie pédagogique) /-Le support à un corridor vert intercommunal/-La biodiversité



Bref, mettre en musique une démarche environnementale complète sans frontière entre les zones urbaines, périurbaines, rurales et naturelles dont la gestion et l'entretien serait assuré par un service environnement. L'avantage réside dans la cohérence concernant le choix des technologies similaires et/ou complémentaires permettant l'optimisation des investissements, la frontière ténue entre le fauchage d'un espace vert et d'un accotement, l'élagage ou la taille d'un arbre dans un parc, un alignement et un bord de route, la gestion de la faune, de la flore quant aux périodes de fauches et d'entretien.

Ces quelques points peuvent faire l'objet d'un projet de service à débattre.

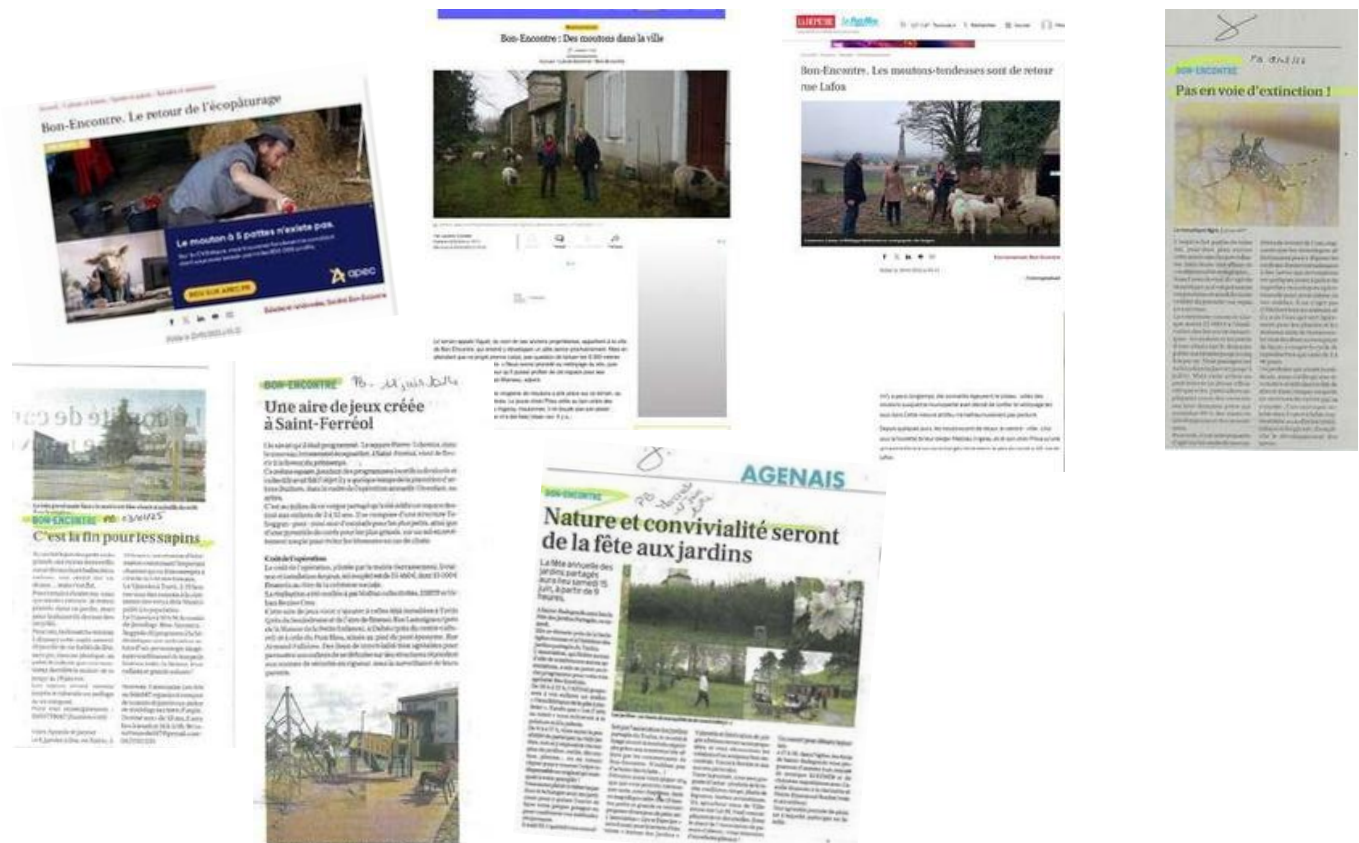




On en parle...

Retrouvez ci-dessous une partie des articles publiés dans la presse locale ou dans le magazine municipal, sur les initiatives environnementales de notre commune en faveur du cadre de vie et de la biodiversité, illustrant notre engagement.

PRESSE LOCALE



MAGAZINE MUNICIPAL (DEPUIS 2022)



